



REUNION DU 3 JUILLET 2006

L'an deux mille six, le trois juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claud BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, NAVARRE Denis, PARMENTIER Sandrine.

Absent : SOMMERMONT Jean-François

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 mai 2006.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : « Décision modificative » et « Exonération des jeunes agriculteurs ». Les Conseillers approuvent ces 2 points à l'unanimité.

1. CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le calendrier des nombreuses réunions qui ont permis de mettre au point un projet de carte communale. Il rappelle que la 1^{ère} réunion de Conseil sur ce sujet date du 1^{er} mars 2002 et que par arrêté en date du 1^{er} février 2006, il a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'élaboration d'une carte communale. L'enquête s'est déroulée du 6 mars 2006 au 6 avril 2006.

Le Commissaire-Enquêteur a rendu son avis le 17 juin 2006. Le rapport met en avant le respect de la législation quant à la constitution du dossier et à sa publicité (tant au niveau des administrations que de la population de Grattepanche). Il rend compte des avis des personnes ayant consulté le dossier et met l'accent sur le nombre important des avis en faveur du projet.

En conclusion, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte communale présenté par la Commune de Grattepanche. Le rapport et les conclusions ont été déposés auprès des services compétents de la Préfecture. Ils sont à la disposition du public au secrétariat de mairie, pour consultation.

Monsieur le Maire fait part des compliments du Commissaire enquêteur vis à vis du Conseil Municipal : elle a insisté sur la qualité du travail et l'assiduité des Conseillers lors des différentes réunions qui ont mené à l'élaboration de la carte communale. Elle a par ailleurs souligné la transparence voulue par le Conseil, remarquable autant par la diffusion de bulletins municipaux que par le site internet qui publie toutes les délibérations.

Les résultats de l'enquête communale sur l'intercommunalité ont fortement contribué à l'étude de ce projet, notamment la question relative aux lotissements. Il est à noter que 16 observations favorables ont été consignées dans le registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent le projet de carte communale tel qu'il a été élaboré et demandent à M. le Maire de le soumettre à l'approbation de M. le Préfet de la Région Picardie.

2. CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LE C.A.T. DE COTTENCHY

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur VICTOR, responsable de l'équipe du CAT de Cottenchy qui a en charge l'entretien du village. Le contrat initial a été revu point par point ainsi que les différents avenants relatifs à ce dossier. Il a été décidé de les fusionner en un seul document afin de rendre la lecture plus lisible. Le montant du contrat ainsi révisé se monte à 6 589,47 € TTC. Les tarifs ont été établis pour l'année 2006. Les Conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer ce contrat.



3. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Par arrêté du 29 mai 2006, Monsieur le Préfet avait décidé la dissolution de la Communauté de Communes du Sud Amiénois au 30 septembre 2006. Monsieur le Président de la Com. de Com. ainsi que les Maires des communes de l'intercommunalité l'ont rencontré afin d'évoquer les différents problèmes qu'ils rencontreraient si l'intercommunalité n'était pas dissoute à la fin de l'année civile notamment en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères et le personnel de la crèche avec obligation de créer un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour trois mois. Par ailleurs, toutes les Communes n'ont pas encore pris délibéré sur le choix de leur future intercommunalité. Monsieur le Préfet a donc décidé le report de la dissolution au 31 décembre 2006, date que le Conseil Municipal avait retenue par délibération.

Notre Commune disposant désormais d'éléments nécessaires à la simulation financière tant au niveau budgétaire de la commune qu'à l'impact sur les contributions des citoyens, Monsieur le Maire propose de créer une commission de travail afin de cerner l'impact en simulant les trois budgets en fonction de chaque intercommunalité selon leurs compétences et connaître l'incidence sur le budget, les impôts locaux ainsi que sur les redevances. La Commission se compose ainsi : NAVARRE Maurice, LEVERT Alain, ROGER Betty et BOURNAZEL Denise. La Commission s'efforcera de rendre la conclusion le plus rapidement possible afin que le Conseil puisse délibérer fin juillet.

Monsieur le Maire présente ensuite la synthèse de l'enquête sur l'intercommunalité, qui a rencontré un franc succès. Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont répondu. Une synthèse est jointe au présent compte-rendu.

Notons que suite à la question : « Souhaitez-vous que la crèche installée à Hébécourt soit conservée ? », 122 personnes (sur 145) ont répondu « Oui ». Il sera donc difficile pour le Conseil Municipal de remettre en question l'existence de la crèche.

Il faut savoir que si Grattepanche ne désirait plus conserver la crèche, il en coûterait au budget communal, 1 593 € par an afin de rembourser le capital. Dans le cas de création d'un SIVU qui rassemblerait les six communes qui ont investi dans la crèche, il en coûterait à Grattepanche la somme de 4 981 € environ par an pour faire fonctionner cette structure.

Le Conseil Municipal aura à délibérer d'ici quelques mois sur le fonctionnement de la crèche.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits car les crédits de l'article 6554 sont insuffisants. Il s'agit des participations versées au SIVOM de BOVES et au SIER AMIENS SUD. Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 350,00 € sur le compte 6064 pour la transférer sur le compte 6554, selon le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	Dépenses
Art. 6064 Fournitures administratives	- 350,00 €
Art. 6554 Participation SIVOM de BOVES	+ 300,00 €
Art. 6554 Participation SIER AMIENS SUD	+ 50,00 €
TOTAL	/

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la présente décision modificative.

5. EXONERATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des jeunes agriculteurs en date du 14 avril 2006 informant les communes que l'Etat prend en charge 50 % de la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs, durant les cinq premières années d'installation..

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité que la Commune de Grattepanche ne prendra pas en charge les 50 % restants.

6. QUESTIONS DIVERSES

• *Chemin de Cottenchy* : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il aura à prendre un arrêté concernant le chemin de Cottenchy, actuellement classé en voie communale et qui devra passer en chemin rural.

• *Terrain de sport* : Suite à la fermeture du terrain de sport décidée lors de la dernière réunion de Conseil, Monsieur le Maire décide de rouvrir le terrain pour les vacances.

• *Nuisances* : Monsieur Navarre Jean-Claude fait part des nuisances sonores constatées dans le centre du village depuis quelques jours.

• *Rue de Saint-Sauflieu* : Les travaux de réfection de la rue de Saint-Sauflieu sont en cours, les trous ont été rebouchés récemment et la route a été goudronnée.

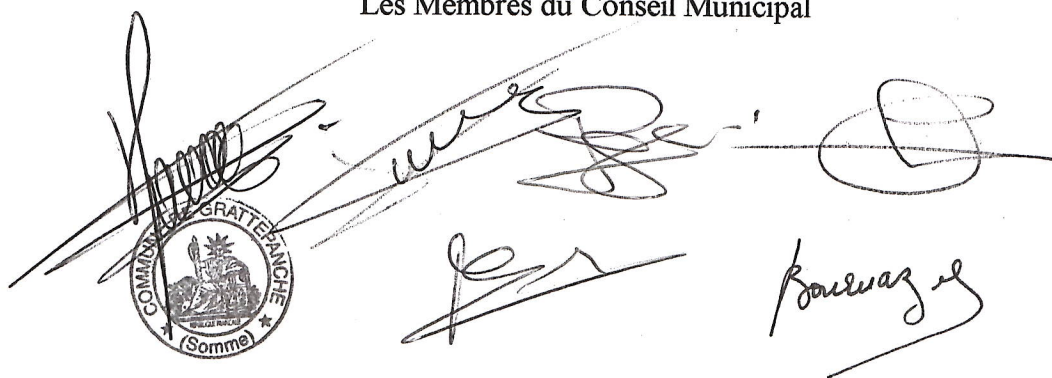
• *Jury d'Assises* : Le tirage au sort des sept communes qui représenteront la canton de Boves au jury d'assises a eu lieu à la mairie de Boves. Notre commune n'a pas été désignée.

• *Abribus* : L'abribus a été nettoyé par quelques jeunes. Par ailleurs, quatre jeunes proposent de repeindre l'abribus, ils seront convoqués en mairie et s'ils sont toujours prêts à réaliser ces travaux, la Commune se chargera de l'achat de la peinture.

• *Analyse de l'eau* : Plusieurs organismes ont fait part de la décision du Président du Conseil Général de fermer le laboratoire départemental d'analyse des eaux. Il faut savoir que Syndicat d'eau avait fait appel à ce laboratoire lorsque la porte du château d'eau avait été fracturée et que les résultats avaient été donnés rapidement.

• *Fête de l'école* : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'équipe des enseignants du RPI de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt. Ceux-ci remercient les personnes qui ont apporté leur aide à l'organisation et à la réussite de la fête de l'école.

Les Membres du Conseil Municipal



L'an deux mille cinq, le vingt cinq janvier, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17/11/2004.

1. CARTE COMMUNALE

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 24 de ce mois avec le Cabinet Seigneur et Mme Ménage de la D.D.E.

Dès le début de la séance, Mme Ménage a expliqué que, lors d'une réunion qui a eu lieu entre la D.D.E. et la DIREN, il en était ressorti que, si le Conseil Municipal maintenait son projet en l'état, un avis défavorable serait émis par ces deux administrations. Elle a ajouté qu'il serait surprenant que le M. le Préfet aille contre l'avis de ces services et qu'il prendrait la décision de rejeter le projet présenté par le Conseil Municipal si celui-ci maintenait sa position.

Après en avoir débattu, les Conseillers se demandent à quoi ils servent si, pour une carte communale, ils ne peuvent proposer un périmètre constructible sans se voir refuser une ou plusieurs parties alors qu'ils avaient choisi ces terrains en entrée et sortie de village afin de sécuriser ces routes. Le Conseil est prêt à étudier la possibilité de faire planter des haies d'arbres et d'arbustes en périphérie du village afin que ces habitations soient mieux intégrées au paysage ; mais, même avec ces arguments, il apparaît que la D.D.E. ne reviendra pas sur sa position.

Les membres du Conseil réitèrent leur vœu de continuer la carte communale avec le périmètre qu'ils ont à maintes reprises étudié et qui pour eux leur semble le choix le plus judicieux, d'autant plus qu'en qualité d'élus ils se doivent d'anticiper sur l'avenir des parcelles concernées et ne peuvent cautionner des erreurs occasionnées par les services de l'Etat qui ne peuvent pas prétendre connaître cet avenir.

Les membres du Conseil demandent à M. le Maire d'envoyer un courrier à M. DE ROBIEN, Ministre des Transports ainsi qu'à M. JARDE, député, afin de leur exposer les faits. Ces courriers pourraient être expédiés après avoir reçu le rapport du Cabinet Seigneur, qui devrait nous parvenir courant février.

→ *Question posée aux minutes concernées (2)*

Le Cabinet Seigneur a remis un exemplaire d'une proposition du cahier des recommandations architecturales que le Conseil devra étudier ; l'Assemblée pourra apporter des modifications, rajouter des points. Ce cahier sera revu en détail lors d'une prochaine réunion de Conseil.

En outre, M. le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention au titre de la DGD a été versée.

2. QUESTIONS DIVERSES

Les Conseillers listent les objectifs pour cette année, ces points seront revus lors d'une prochaine réunion de la Commission des travaux en fonction des priorités et du budget.

La mare : Le samedi 19 février est retenu pour commencer les travaux de clôture de la mare. Ce sont les Conseillers qui effectueront ces travaux.

→ *Arrêté du Maire
+ Remerciement
d'entrée*

*(fait) Remerciements
Travaux
Faune*

L'an deux mille quatre, le dix sept novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absente : PARMENTIER Sandrine

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2004.

1. CARTE COMMUNALE

M. le Maire fait part à l'assemblée de son entretien avec :

1) M. HENNO Hubert, Président du C.A.U.E. qui lui a donné les conseils suivants :

Le Conseil Municipal doit :

- Jouer son rôle d'opposition face aux services de l'Etat
- Poursuivre jusqu'au bout selon ses convictions son projet en motivant au maximum les points critiques et relancer les intervenants de la DIREN (MM. LEBORGNE et THERY)
- Au final, demander l'arbitrage du Préfet, seul habilité à approuver le projet.

2) M. JARDE Olivier, Député, qui approuve la décision du Conseil de ne pas vouloir de lotissements, est satisfait que les élus souhaitent garder le caractère rural de notre village.

3) Mme DOLLE, du Cabinet Seigneur qui suivra l'avis du Conseil Municipal comme cela est le cas depuis le début du dossier.

Après un long débat, les élus décident à l'unanimité de continuer pour les motifs suivants :

- Investissement financier
- Subvention engagée
- Investissement du conseil sur le plan du travail
- Urbanisation souhaitée mûrement étudiée
- Respect du travail des élus qui vivent dans ce village
- Prise en compte de l'environnement lors de l'étude
- Problème de la sécurité routière qui demeure un des points prioritaire
- Appui du Conseil Général
- Respect des engagements des élus lors du remembrement

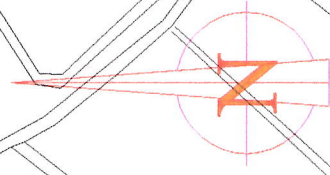
De nouvelles motivations supplémentaires viendront compléter le dossier. En effet, dans quelques années, Rue de Rumigny, un hangar devrait être déplacé à droite de la chaussée en sortant du village, alors qu'il est intégré au cœur du village. Il vaudrait donc mieux y voir des habitations bien entretenues plutôt qu'un immense bâtiment agricole.

Corrélativement à l'élaboration de la carte communale, le Conseil délibère à l'unanimité, en faveur d'un cahier de recommandations architecturales qui permettra à l'avenir de conseiller au mieux les futurs constructeurs, notamment à propos de l'intégration paysagère des habitations. Une convention devra être signée avec le Cabinet d'Etudes. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document concernant l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales.

LE RINCHEVAUX

LA CÔTE DE SAINT-CYR

LE PIED A



LA DERRIERE

LA DESSOUS

LE PETIT BOIS

LE CORNEILLER

LA PLAINÉ

CHEMIN DE SAINT-SAULIEU

Elaboration de la Carte Communale

Réunion du 13 juillet 2004

	Zone 1
Caractéristique du site actuel	Prairies / Espaces cultivés
Localisation par rapport au centre	Proche du pôle d'équipements
Implantation dans le site	Zone de plateau
Proximité d'équipements	Contigu à la plate-forme sportive
Type de tissu alentour	Mixité traditionnelle et pavillonnaire récent
Choix d'implantation - aspects positifs - aspects négatifs	- Belle possibilité de densification - Différents points d'accroches - Urbanisation permettant l'homogénéisation avec les constructions récentes « périphériques » au secteur - Restructuration des entrées Nord et Sud (Ouest) et affirmer leur fonction - Urbanisation en épaississement qui relie les différents pôles d'intérêts communaux. - Désenclavement d'un secteur en attente, qui se termine aujourd'hui en impasse en cœur de zone - Problème de sécurité routière au niveau de la desserte des futures habitations de la rue d'Oresmaux, au cœur du « S » - Partie Sud : multiplicité des propriétaires fonciers concernés
Impact sur le paysage	Assez important en frange d'agglomération – porter attention aux impacts des constructions dans le paysage urbain et naturel (zone plane)
Habitat pressenti	Pavillonnaire, dans la continuité d'un bâti traditionnel (éventuellement accolé autour des points d'accroche)
Nombre d'accès pressenti à la zone	- Trois : deux au Nord, dont une en continuité de la rue du Haut et une au Sud par la rue d'Oresmaux - Une liaison piétonne est envisageable pour rejoindre l'équipement sportif à l'école dans la continuité de la rue de l'Eglise
Soumis à servitude	- Présence d'équipements sportifs - Réseau de télécommunication, au Nord, en bordure de voie
Problèmes d'aménagement	- Attention à porter à l'intégration paysagère des projets - Gestion des arrières - Végétalisation
Présence des réseaux	Renforcement prévu

	Zone 2
Caractéristique du site actuel	Espaces cultivés
Localisation par rapport au centre	Proche de la place de la mare
Implantation dans le site	Zone de plateau
Proximité d'équipements	Eloigné de la plate-forme sportive Assez proche des équipements institutionnels
Type de tissu alentour	Tissu à dominante traditionnelle où existe quelques pavillonnaires récents à l'Est
Choix d'implantation - aspects positifs - aspects négatifs	- Belle possibilité de densification (processus en épaissement) - Extension mesurée des limites urbaines de manière à rendre cohérent le développement de la commune - Urbanisation du vis-à-vis de la route départementale : créer une véritable Entrée de village - Différents accès possibles, dont un sur la Place du Monument aux Morts et un par la route départementale n°75 - Renforcement de l'entité de la place « verte » - Processus de développement venant s'appuyer sur le chemin rural de derrière les haies (Respect d'une limite physique instaurée). - Mesurer l'impact paysage - Gestion de la sécurité routière du virage de la RD 75
Impact sur le paysage	Fort, les perspectives laissées par la zone de plateau donne une grande ouverture visuelle et de ce fait augmente les incidences des constructions dans le paysage.
Habitat pressenti	Pavillonnaire (éventuellement accolé autour des points d'accroche)
Nombre d'accès pressenti à la zone	Trois dont celui venant de la place et de la route départementale
Soumis à servitude	
Problèmes d'aménagement	- Intégration paysagère (végétalisation, gestion des architectures, ...) - Gestion des arrières
Présence des réseaux	Non

REUNION DU 12 JUILLET 2004

L'an deux mille quatre, le douze juillet, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, NAVARRE Jean-Claude, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : HERMANT Eric (qui a donné pouvoir à ROGER Betty) et BASSET Franck.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2004.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Loyer / Logement communal B2

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. CARTE COMMUNALE

M. le Maire propose de revoir point par point les sites et les surfaces retenus par le Conseil lors de sa dernière réunion du 29 juin. Les souhaits du Conseil Municipal concernant la carte communale sont les suivants :

- Préserver le caractère rural du village.
- Prévoir les constructions en bordure de voirie.
- Instaurer une PVR.
- Englober le terrain de sport dans la zone constructible.
- Utiliser au maximum les accès actuels et sécuriser les entrées de village en construisant de chaque côté de la chaussée et en recul des virages.
- En dernier point, les élus s'opposent à tout projet de lotissement.

Un plan avec les objectifs communaux a été remis au cabinet d'architecture Seigneur afin que celui-ci puisse travailler sur le dossier. Des schémas illustratifs d'aménagement seront remis par l'atelier d'architecture aux Conseillers présents lors de la prochaine réunion prévue le 13 juillet à 9 H.30. Les Conseillers confirment les propositions développées lors de la réunion de Conseil du 29 juin 2004.

2. LOYER GRATUIT / LOGEMENT COMMUNAL B2

M. le Maire a autorisé M. et Mme BEGUIN Franck, locataires actuels du logement communal situé 1 Rue du Haut, à effectuer à leurs frais des travaux de réfection de ce logement, notamment l'achat et la pose d'un sani-broyeur. Le montant de l'acquisition et des travaux étant évalué à 300,47 €, M. le Maire propose aux Conseillers de leur offrir un mois de loyer, ce qui correspond au montant engagé par les intéressés. L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

M. et Mme BEGUIN Franck seront donc exemptés de régler le loyer du mois d'août 2004.

3. QUESTIONS DIVERSES

• *Toiture Salle des Fêtes* : Suite aux différentes demandes de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement une participation de 30% vient d'être accordée à notre commune pour les travaux de toiture de la salle des Fêtes.

• *Journées du Patrimoine* : Le Pays du Trait Vert nous informe que les journées du patrimoine se dérouleront le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2004 ; les Conseillers décident de maintenir leur